

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **13 avril 2010 à 19 h 30** en la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : le maire, M. François Cantin, M<sup>mes</sup> Liza Poulin, Nicole Ruel et Marie-Claude Collin, MM. Alain Portelance, Serge Paquette, Guy Frigon, Louis Lamarre, Richard Perreault et François Garand, conseillers.

Assistent également à la séance, MM. Paul Allard, directeur général, Gervais Beaulieu, directeur général adjoint, Gaston Courtemanche, directeur du Génie, Éric De La Sablonnière, directeur au développement des services urbains, Michel Larue, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement, Yves Meunier, directeur des Communications et Claude Bertrand, directeur des Services juridiques et greffier.

Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

**Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :**

- 2.2 Avis de motion – Règlement autorisant l'exécution des travaux d'aménagement de baies de virage sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse et décrétant un emprunt à ces fins.
- 4.4 Rapport du 12 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission S 1009, travaux de construction des infrastructures municipales de la rue Jean-Guyon.
- 4.5 Rapport du 12 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission 5141-2010-27, travaux de construction d'un terrain de tennis / parc Marc-Aurèle-Fortin.
- 8.1 Projet de résolution concernant l'appui à la candidature de la Ville de Sainte-Thérèse comme Ville hôte des Championnats canadiens d'athlétisme sénior et junior du Canada pour les années 2011 à 2014.
- 10.12 Projet de résolution concernant la ratification des procédures en Cour supérieure – Commissaire au lobbyisme.
- 10.13 Rapport du 13 avril 2010 du directeur général recommandant la signature d'une lettre d'intention – Jeux de la Francophonie Canadienne 2014.
- 12.2 Rapport du 7 avril 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant la location de deux (2) imprimantes multifonctions pour le Service de la Sécurité incendie.
- 14.2 Rapport du 23 mars 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant l'adoption de la Politique de collection des œuvres permanentes de la Ville de Blainville.
- 15.1 Rapport du 6 avril 2010 du directeur des Travaux publics recommandant la prolongation du contrat de la soumission TP-2008-07, travaux d'entretien électrique du réseau d'éclairage de rues et des édifices municipaux.
- 16.8 Rapport du 23 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation d'une description technique – chemin de la Côte-Saint-Louis Est.

16.9 Rapport du 16 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux – réfection des rues Oscar-Goyette, de Dijon et de Versailles et des 34<sup>e</sup> et 111<sup>e</sup> Avenues Ouest.

**Le point 10.9 de l'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :**

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant un emprunt temporaire pour les fins des règlements suivants :

- a) 1434 autorisant l'achat de machinerie et d'équipements municipaux pour le Service des travaux publics, l'ajout de signalisation sonore ainsi que diverses modifications à plusieurs feux de circulation du boulevard de la Seigneurie et décrétant un emprunt de 985 000 \$ à ces fins;
- b) 1435 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux et décrétant un emprunt de 1 885 000 \$ à ces fins;
- c) 1436 autorisant le remplacement d'abribus, l'ajout de mobilier urbain, la mise aux normes de divers parcs, l'amélioration de l'éclairage du skate-plaza et la plantation d'arbres, et décrétant un emprunt de 415 000 \$ à ces fins;
- d) 1437 autorisant l'exécution des travaux de construction de terrains de tennis et l'amélioration du système d'éclairage urbain au parc Marc-Aurèle-Fortin, le prolongement des liens cyclables au réseau existant – rues de Lindoso et de Talcy, l'aménagement d'îlots de rues, l'ajout d'un luminaire dans le passage piétonnier de l'Ermitage/de l'Alhambra et l'aménagement d'une aire de jeux au parc André-Joly, et décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ à ces fins;
- e) 1438 autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau des postes de pompage des eaux sanitaires de Fontainebleau et de la 92<sup>e</sup> Avenue Est, et décrétant un emprunt de 585 000 \$ à ces fins.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 5, rue du Poitou.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-312**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO  
5, RUE DU POITOU (LOT 2 270 692)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation *10-03-06.1* du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault qu'il soit accordé au lot **2 270 692** du cadastre du Québec (*5, rue du Poitou*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **PERMETTRE la construction d'un abri d'auto en réduisant la marge latérale totale à 2,29 mètres** au lieu des 4,5 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-317** à l'Annexe B du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**Le 13 avril 2010.**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 55, rue de la Champagne.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-313**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE  
55, RUE DE LA CHAMPAGNE (LOT 2 271 633)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06.2 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 271 633** du cadastre du Québec (*55, rue de la Champagne*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **RÉDUIRE une des marges latérales du bâtiment principal existant à 1,86 mètres** au lieu des 2 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-319** à l'Annexe B du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 7, rue des Huarts.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-314**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT  
7, RUE DES HUARTS (LOT 2 657 314)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06-3 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin qu'il soit accordé au lot **2 657 314** du cadastre du Québec (*7, rue des Huarts*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **PERMETTRE la construction d'un garage attenant en réduisant la marge latérale totale à 3,98 mètres** au lieu des 5,5 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-121** à l'Annexe B du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

**Le 13 avril 2010.**

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 154, rue de Caplan.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-315**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT  
154, RUE DE CAPLAN (LOT 2 320 257)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06.4 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin qu'il soit accordé au lot **2 320 257** du cadastre du Québec (*154, rue de Caplan*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **PERMETTRE la construction d'un garage attenant en réduisant la marge latérale totale à 3,2 mètres** au lieu des 4,5 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-623** à l'Annexe B du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 58, rue Joseph-Bepka.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-316**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ  
58, RUE JOSEPH-BEPKA (LOT 4 115 064)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06.5 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin qu'il soit accordé au lot **4 115 064** du cadastre du Québec (*58, rue Joseph-Bepka*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **PERMETTRE la construction d'un garage détaché dont la hauteur serait de 4,15 mètres** au lieu des 3,7 mètres permis **et dont la hauteur de la porte serait de 2,6 mètres** au lieu des 2,5 mètres permis, le tout selon les dispositions de l'article 70 du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 60, rue Joseph-Bepka.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-317**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ  
60, RUE JOSEPH-BEPKA (LOT 4 115 065)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06.6 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin qu'il soit accordé au lot **4 115 065** du cadastre du Québec (*60, rue Joseph-Bepka*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **PERMETTRE la construction d'un garage détaché dont la hauteur serait de 4,15 mètres** au lieu des 3,7 mètres permis **et dont la hauteur de la porte serait de 2,6 mètres** au lieu des 2,5 mètres permis, le tout selon les dispositions de l'article 70 du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 62, rue Joseph-Bepka.

RÉSOLUTION...  
2010-04-318

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ  
62, RUE JOSEPH-BEPKA (LOT 4 115 066)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06.7 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin qu'il soit accordé au lot **4 115 066** du cadastre du Québec (*62, rue Joseph-Bepka*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **PERMETTRE la construction d'un garage détaché dont la hauteur serait de 4,15 mètres** au lieu des 3,7 mètres permis **et dont la hauteur de la porte serait de 2,6 mètres** au lieu des 2,5 mètres permis, le tout selon les dispositions de l'article 70 du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 24, rue Albert-Dumouchel.

RÉSOLUTION...  
2010-04-319

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE INTÉGRÉ  
24, RUE ALBERT-DUMOUCHEL (LOT 2 269 962)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06.9 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault qu'il soit accordé au lot **2 269 962** du cadastre du Québec (*24, rue Albert-Dumouchel*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **PERMETTRE la construction d'un garage intégré en réduisant la marge latérale totale à 3,54 mètres** au lieu des 4,50 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-309** à l'Annexe B du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 13 avril 2010.**

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 4, rue des Trémelles.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-320**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE PRINCIPALE  
4, RUE DES TRÉMELLES (LOT 2 673 970)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06.10 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel qu'il soit accordé au lot **2 273 970** du cadastre du Québec (*4, rue des Trémelles*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de **PERMETTRE la construction d'une résidence unifamiliale dont :**

- **la marge latérale totale serait réduite à 3 mètres** au lieu des 4,5 mètres exigés;
- **le rapport plancher/terrain serait augmenté à 0,64** au lieu des 0,50 permis;
- **le rapport bâti/terrain serait augmenté à 0,33** au lieu des 0,30 permis;

le tout selon le Tableau des spécifications à l'Annexe B du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

***Aucune intervention du public.***

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1, rue Marcel-Giguère.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-321**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT  
DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT  
RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE  
DU GARAGE DÉTACHÉ  
1, RUE MARCEL-GIGUÈRE (LOT 3 374 506)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06.11 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin qu'il soit accordé au lot **3 374 506** du cadastre du Québec (*1, rue Marcel-Giguère*), une dérogation mineure au Règlement de zonage 1418 afin de :

**Le 13 avril 2010.**

- **RÉDUIRE la marge avant du bâtiment principal existant à 4,3 mètres** au lieu des 6,0 mètres exigés au Tableau des spécifications de la zone **H-616** à l'Annexe B du *Règlement de zonage 1418*;
- **RÉDUIRE la marge latérale du garage détaché 0,0 mètre** au lieu du 1,0 mètre exigé selon l'article 70 du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 40, place Louis-Hémon.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-322**

**ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE  
RÉDUCTION D'UNE MARGE LATÉRALE  
DU BÂTIMENT PRINCIPAL  
40, PLACE LOUIS-HÉMON (LOT 2 657 342)**

---

**ATTENDU** les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

**ATTENDU** la recommandation 10-03-06.12 du 16 mars 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin qu'il soit accordé au lot **2 657 342** du cadastre du Québec (*40, place Louis-Hémon*), une dérogation mineure au *Règlement de zonage 1418* afin de **RÉDUIRE une marge latérale du bâtiment principal à 0,84 mètre** au lieu du 1,0 mètre exigé au Tableau des spécifications de la zone **H-116** à l'Annexe B du *Règlement de zonage 1418*.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'environnement* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

*À la demande du maire, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.*

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE**

**Aucune intervention du public.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AVIS DE MOTION...  
2010-04-323**

**VENTES DE GARAGE ET BAZARS**

---

M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter **un Règlement concernant les ventes de garage et les bazars sur le territoire de la Ville de Blainville.**

**Le 13 avril 2010.**

**AVIS DE MOTION...  
2010-04-324**

**AMÉNAGEMENT DES BAIES DE VIRAGE  
CHEMIN DU BAS-DE-SAINTE-THÉRÈSE**

---

M. François Garand donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter ***un Règlement autorisant l'exécution des travaux d'aménagement de baies de virage sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, et décrétant un emprunt à ces fins.***

SOU MIS aux membres du conseil, l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2010.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-325**

**APPROBATION PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2010**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que le procès-verbal de la séance ordinaire du **23 mars 2010** soit approuvé par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2010.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-326**

**APPROBATION PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **6 avril 2010** soit approuvé par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 30 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission S 0865, travaux de mise à niveau du poste de pompage sanitaire de la 92<sup>e</sup> Avenue Est.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-327**

**ACCEPTATION SOUMISSION S 0865  
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES  
DU POSTE DE POMPAGE SANITAIRE  
DE LA 92<sup>e</sup> AVENUE EST**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **ROXBORO EXCAVATION INC.** pour le projet de mise aux normes du poste de pompage des eaux usées de la 92<sup>e</sup> Avenue Est, au montant total de **379 813,01 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1438*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 13 avril 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, les rapports du 1<sup>er</sup> avril 2010 du directeur du Génie recommandant le rejet des soumissions S 0957 et S 0958, reconstruction et pavage des rues Charbonneau, Marcel-Giguère, de Brôme et d'Alma (Lots 1 et 2).

**RÉSOLUTION... REJET DES SOUMISSIONS S 0957 ET S 0958**  
**2010-04-328**

---

**CONSIDÉRANT** les demandes de soumissions **S 0957** et **S 0958** dans le cadre du projet de reconstruction et de pavage des parties des rues Charbonneau, Marcel-Giguère, de Brôme et d'Alma (lots 1 et 2);

**CONSIDÉRANT QU'**aucun règlement visant à autoriser l'exécution de ces travaux et à prévoir leur financement n'a été adopté.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin de rejeter l'ensemble des soumissions déposées dans les dossiers **S 0957** et **S 0958** (312-0736) dans le cadre du projet de reconstruction et de pavage des rues Charbonneau, Marcel-Giguère, de Brôme et d'Alma (lots 1 et 2).

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 29 mars 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant l'acceptation de la soumission SA-1012 pour la planification, l'organisation, la coordination et la supervision du programme de tennis 2010.

**RÉSOLUTION... ACCEPTATION SOUMISSION SA-1012**  
**2010-04-329 PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION**  
**ET SUPERVISION DU PROGRAMME TENNIS 2010**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **FONDATION TENNIS JEUNESSE BLAINVILLE INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et la supervision du programme de tennis 2010, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-748-10-454.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 12 avril 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de la soumission S 1009, travaux de construction des infrastructures municipales de la rue Jean-Guyon.

**RÉSOLUTION... ACCEPTATION SOUMISSION S 1009**  
**2010-04-330 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES**  
**INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**  
**DE LA RUE JEAN-GUYON**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **DONCAR CONSTRUCTION INC.** pour l'exécution des travaux de construction des services municipaux de la rue Jean-Guyon à l'échangeur 28 de l'autoroute 15, au montant total de **860 211,91 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1433*, le tout conditionnellement à l'émission du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et des autorisations de passage d'Hydro-Québec et de Gazoduc TQM.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 13 avril 2010.**



SOUMIS aux membres du conseil, le Règlement 1418-3 modifiant le Règlement de zonage 1418.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-334**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1418-3**

---

**ATTENDU QU'**en date du 2 mars 2010, le conseil municipal adoptait le Premier projet de règlement 1418-3 P1;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 à 5 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** suite à une consultation publique tenue le 23 mars 2010, le conseil municipal adoptait le Second projet de règlement 1418-3 P2;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du Second projet de règlement 1418-3 P2.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette que *le Règlement 1418-3 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le Règlement 1418-4 modifiant le Règlement de zonage 1418.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-335**

**APPROBATION RÈGLEMENT 1418-4**

---

**ATTENDU QU'**en date du 2 mars 2010, le conseil municipal adoptait le Premier projet de règlement 1418-4 P1;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 2 et 3 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** suite à une consultation publique tenue le 23 mars 2010, le conseil municipal adoptait le Second projet de règlement 1418-4 P2;

**ATTENDU QU'**aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du Second projet de règlement 1418-4 P2.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette que *le Règlement 1418-4 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

*Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Le 13 avril 2010.**

## **RAPPORT DU MAIRE**

*M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin quitte son siège à 20 heures et le reprend à 20 h 3 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'appui à la candidature de la Ville de Sainte-Thérèse comme Ville hôte des Championnats canadiens d'athlétisme sénior et junior du Canada pour les années 2011 à 2014.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-336**

**APPUI CANDIDATURE  
CHAMPIONNATS CANADIENS  
D'ATHLÉTISME 2011-2014  
VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE**

---

- ATTENDU QUE** Loisirs Laurentides a effectué une demande d'obtention des championnats canadiens sénior et junior pour les années 2011 à 2014 auprès d'Athlétisme Canada;
- ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Thérèse, par une résolution de son conseil adoptée le 6 avril 2010, confirmait son acceptation d'être candidate pour devenir la Ville hôte de ces championnats;
- ATTENDU QUE** la tenue éventuelle de ces championnats dans la région serait l'occasion de doter celle-ci d'infrastructures sportives de qualité accessibles, entre autres, à la population blainvilloise;
- ATTENDU QUE** le site choisi pour aménager ces infrastructures est celui de la Polyvalente Sainte-Thérèse, laquelle accueille de très nombreux étudiants provenant du territoire de Blainville;
- ATTENDU QUE** la Ville de Blainville fait la promotion de l'activité physique comme saine habitude de vie;
- ATTENDU QUE** la tenue de ces championnats dans la Ville de Sainte-Thérèse procurerait à toute la région, et à la Ville de Blainville en particulier, un rayonnement pancanadien de haut niveau.

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin que la Ville de Blainville :

- a) **DONNE** son appui à la candidature de la **Ville de Sainte-Thérèse** comme Ville hôte des **CHAMPIONNATS CANADIENS D'ATHLÉTISME SÉNIOR ET JUNIOR DU CANADA** pour les années 2011 à 2014;
- b) **ASSURE** la **Ville de Sainte-Thérèse** du support requis pour la réussite de ces championnats.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

**Le 13 avril 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 mars 2010 de la directrice des Ressources humaines concernant la confirmation d'embauches pour la période du 16 février au 15 mars 2010.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-337**

**CONFIRMATION D'EMBAUCHES  
16 FÉVRIER AU 15 MARS 2010**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand de prendre acte du dépôt du rapport d'embauches de la directrice des Ressources humaines pour la période du **16 février au 15 mars 2010**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 mars 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant l'embauche d'un pompier à temps partiel au Service de la Sécurité incendie.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-338**

**CONFIRMATION EMBAUCHE  
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **M. RENAUD PAQUETTE** au poste de « *pompier à temps partiel* » au Service de la Sécurité incendie et ce, rétroactivement au 19 mars 2010 et conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par les Travailleurs et Travailleuses Unis de l'Alimentation et du Commerce (T.U.A.C.), local 501, pompiers.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 mars 2010 de la coordonnatrice aux Ressources humaines recommandant l'embauche d'une commis réceptionniste APE-LDC au Service des loisirs et du développement communautaire – Centre récréoaquatique.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-339**

**CONFIRMATION EMBAUCHE  
COMMIS RÉCEPTIONNISTE APE-LDC  
AU SERVICE DES LOISIRS ET DU  
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
CENTRE RÉCRÉOAQUATIQUE**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Liza Poulin de confirmer l'embauche de **M<sup>me</sup> ANNIE PELLETIER** au poste de « *Commis réceptionniste APE-LDC* », au Service des loisirs et du développement communautaire – Centre récréoaquatique, à compter du 6 avril 2010, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), cols blancs, local 2229.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la modification de la résolution 2010-03-260 – acceptation offre d'achat – 4445015 Canada inc. – parc industriel Autoroutier.

**Le 13 avril 2010.**

**RÉSOLUTION...  
2010-04-340**

**MODIFICATION RÉSOLUTION 2010-03-260  
ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT  
4445015 CANADA INC.  
PARC INDUSTRIEL AUTOROUTIER**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2010-03-260**, adoptée le 23 mars 2010, le conseil a autorisé la vente à la compagnie **4445015 CANADA INC.** d'un terrain composé du lot 2 362 358 et d'une partie du lot 4 090 313 du cadastre du Québec, respectivement des circonscriptions foncières de Deux-Montagnes et de Terrebonne, d'une superficie approximative de 11 148 mètres carrés, lequel est situé du côté est du boulevard Michèle-Bohec;

**ATTENDU QUE** les dirigeants de cette compagnie, après révision de leur projet, ont exprimé à la Ville leur désir d'acquérir plutôt un terrain de même superficie situé du côté ouest du même boulevard, immédiatement au nord de la station de pompage de la Ville;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire droit à cette demande.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il es proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de modifier la résolution **2010-03-260** adoptée par ce conseil le 23 mars 2010 de telle manière que la Ville vende à la compagnie **4445015 CANADA INC.** un terrain composé d'une partie du lot **4 090 311** et d'une partie du lot **4 090 314** du cadastre du Québec, respectivement des circonscriptions foncières de Terrebonne et de Deux-Montagnes, d'une superficie approximative de 11 148 mètres carrés, tel que montré par un liséré jaune sur le plan en date du 26 mars 2010 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le plan annexé à la présente résolution devienne l'ANNEXE « A » de l'offre d'achat liant **4445015 CANADA INC.** et la Ville.

**QUE** toutes les autres clauses apparaissant à l'offre d'achat acceptée par ladite résolution demeurent inchangées et continuent à lier les parties à toutes fins que de droit.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**SOU MIS** aux membres du conseil, le projet de résolution concernant le dépôt du procès-verbal de correction – modification de la résolution 2010-03-284.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-341**

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION  
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2010-03-284**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Alain Portelance de prendre acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction concernant une modification au paragraphe c) de la résolution **2010-03-284** adoptée le 23 mars 2010.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**SOU MIS** aux membres du conseil, le rapport du 30 mars 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition des lots 3 685 433, 3 685 450, 3 852 493 et 3 852 509 – Les Roulottes des Monts inc.. – parties rues de la Picardie et Maurice-Cullen et 92<sup>e</sup> Avenue Est.

**Le 13 avril 2010.**

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-342**

**CESSION DE RUES**  
**PAR LES ROULOTTES DES MONTS INC.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault que la municipalité acquière de la compagnie **LES ROULOTTES DES MONTS INC.**, pour la somme nominale de 1 \$, les lots **3 685 433** (*partie rue de la Picardie*), **3 685 450** (*parties rues de la Picardie et Maurice-Cullen*), **3 852 493** et **3 852 509** (*parties 92<sup>e</sup> Avenue Est*) du cadastre du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 30 mars 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de mainlevée sur les lots 3 274 031 (*3, rue George-Heriot*) et 3 148 583 (*4, rue George-Heriot*) – Les Habitations NB inc..

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-343**

**AUTORISATION SIGNATURE**  
**ACTE DE MAINLEVÉE**  
**LES HABITATIONS NB INC.**  
**LOTS 3 274 031 ET 3 148 583**  
**(3 ET 4, RUE GEORGE-HERIOT)**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin d'accorder à la compagnie **LES HABITATIONS NB INC.** une mainlevée de l'hypothèque et des droits résolutoires stipulés en faveur de la Ville et garantissant le solde de prix de vente stipulé à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 15 753 202, mais uniquement sur les lots **3 274 031** (*3, rue George-Heriot*) et **3 148 583** (*4, rue George-Heriot*) du cadastre du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la signature de l'Addenda à l'Entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-344**

**AUTORISATION SIGNATURE ADDENDA**  
**ENTENTE INTERMUNICIPALE**  
**ACHAT COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES**

---

**ATTENDU QU'**une entente pour l'achat commun d'assurances de dommages et la gestion des fonds annuels de franchise collective a été conclue en 2008 entre les organismes membres du regroupement pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2011;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 2008-104-105 ainsi que sa lettre du 12 janvier 2010, la RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE ROSEMÈRE ET DE LORRAINE demandait aux membres du regroupement d'adhérer à celui-ci et à l'entente qui le crée;

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2010-02-098**, la Ville de Blainville acceptait l'adhésion de ce nouveau membre;

**ATTENDU QUE** les organismes conviennent de modifier, par cet addenda, certains éléments de l'entente, pour la période du 31 mars 2010 au 31 mars 2011.

**Le 13 avril 2010.**

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M. Guy Frigon d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer un **ADDENDA** à l'ENTENTE CONCERNANT L'ACHAT COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES PAR LE REGROUPEMENT DES VILLES ET RÉGIES DES MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET MIRABEL ET LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE, en vue d'un achat commun d'assurances de dommages, lequel ADDENDA est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 6 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition du lot 3 381 901 – Groupe immobilier Grilli inc. – partie rue du Commandant.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-345**

**CESSION DE RUE  
PAR GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Guy Frigon que la municipalité acquière de la compagnie **GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**, pour la somme nominale de 1 \$, le lot **3 381 901** (*partie rue du Commandant*) du cadastre du Québec.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 6 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant le renouvellement de la réserve pour fins publiques sur le lot 2 273 852 – M. Jacques Couture et M<sup>me</sup> Louise Benoit.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-346**

**RENOUVELLEMENT  
RÉSERVE FINS PUBLIQUES  
M. JACQUES COUTURE ET M<sup>me</sup> LOUISE BENOIT  
LOT 2 273 852**

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution **2008-04-297**, adoptée le 15 avril 2008, le conseil autorisait l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 2 273 852 du cadastre du Québec et que cette réserve a effectivement été publiée le 9 juin 2008 sous le numéro 15 286 872;

**ATTENDU QUE** l'article 73 de la *Loi sur l'expropriation* stipule qu'une réserve pour fins publiques demeure en vigueur pour une période initiale de deux (2) ans et peut être renouvelée pour une seule période supplémentaire de deux (2) ans;

**ATTENDU QUE** le renouvellement de cette réserve est nécessaire pour s'assurer que le projet planifié pour ce secteur puisse être réalisé.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M. Richard Perreault :

- a) D'AUTORISER le renouvellement de la réserve pour fins publiques imposée sur le lot **2 273 852** du cadastre du Québec appartenant à **M. JACQUES COUTURE** et **M<sup>me</sup> LOUISE BENOIT** et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 15 286 872, et ce afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle rue devant desservir un projet d'habitations multifamiliales en copropriété sur une partie du lot 2 274 469 appartenant à Club de golf le Blainvillier inc.;

**Le 13 avril 2010.**

- b) DE MANDATER la firme d'avocats **DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS** afin qu'elle entreprenne les procédures requises pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le certificat du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 6 avril 2010 sur le Règlement 1439.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-347**

**CERTIFICAT PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1439**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette de prendre acte du dépôt du certificat du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le 6 avril 2010 sur le **Règlement 1439 autorisant l'exécution des travaux de réfection de chaussées, de construction d'un trottoir – rue Marie-Chapleau, de réaménagement des intersections des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> Avenues Est et du boulevard du Curé-Labelle et de réaménagement de l'intersection de la rue Chartrand et du chemin de la Côte-Saint-Louis Est, et décrétant un emprunt de 2 260 000 \$ à ces fins.**

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant un emprunt temporaire pour les fins des règlements suivants :

- a) 1434 autorisant l'achat de machinerie et d'équipements municipaux pour le Service des travaux publics, l'ajout de signalisation sonore ainsi que diverses modifications à plusieurs feux de circulation du boulevard de la Seigneurie et décrétant un emprunt de 985 000 \$ à ces fins;
- b) 1435 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux et décrétant un emprunt de 1 885 000 \$ à ces fins;
- c) 1436 autorisant le remplacement d'abribus, l'ajout de mobilier urbain, la mise aux normes de divers parcs, l'amélioration de l'éclairage du skate-plaza et la plantation d'arbres, et décrétant un emprunt de 415 000 \$ à ces fins;
- d) 1437 autorisant l'exécution des travaux de construction de terrains de tennis et l'amélioration du système d'éclairage urbain au parc Marc-Aurèle-Fortin, le prolongement des liens cyclables au réseau existant – rues de Lindoso et de Talcy, l'aménagement d'îlots de rues, l'ajout d'un luminaire dans le passage piétonnier de l'Ermitage/de l'Alhambra et l'aménagement d'une aire de jeux au parc André-Joly, et décrétant un emprunt de 1 050 000 \$ à ces fins;
- e) 1438 autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau des postes de pompage des eaux sanitaires de Fontainebleau et de la 92<sup>e</sup> Avenue Est, et décrétant un emprunt de 585 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-348**

**EMPRUNTS TEMPORAIRES**  
**RÈGLEMENTS 1434, 1435,**  
**1436, 1437 ET 1438**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, emprunter temporairement pour les fins de ses *Règlements 1434, 1435, 1436, 1437 et 1438* jusqu'à concurrence de **100 %** du montant desdits emprunts.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que la Ville de Blainville emprunte :

- a) une somme de **985 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1434* en attendant la vente des obligations;
- b) une somme de **1 885 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1435* en attendant la vente des obligations;
- c) une somme de **415 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1436* en attendant la vente des obligations;
- d) une somme de **1 050 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1437* en attendant la vente des obligations;
- e) une somme de **585 000 \$** afin de pourvoir au paiement des dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1438* en attendant la vente des obligations.

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acceptation d'une offre d'achat pour la vente d'une parcelle de terrain sur une partie du lot 2 851 507 – Le Groupe Platinum Construction 2001 inc..

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-349**

**ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT**  
**LE GROUPE PLATINUM CONSTRUCTION 2001 INC.**  
**PARTIE DU LOT 2 851 507**

---

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **LE GROUPE PLATINUM CONSTRUCTION 2001 INC.**, pour la vente d'une parcelle de terrain, connue et désignée comme étant une partie du lot **2 851 507** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative totale de 9 276,9 mètres carrés, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

*M. Serge Paquette quitte son siège à 20 h 29.*

**Le 13 avril 2010.**

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 8 avril 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 2 322 526 – M. Nicolas Desjardins – Développement du projet « *Le Chambéry* ».

**RÉSOLUTION...  
2010-04-350**

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ  
OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION  
PARTIE DU LOT 2 322 526  
M. NICOLAS DESJARDINS  
DÉVELOPPEMENT DU PROJET LE CHAMBÉRY**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand d'acquérir de **M. NICOLAS DESJARDINS**, de gré à gré ou par voie d'expropriation, pour la somme de **12 970 \$, plus les taxes si applicables**, la partie du lot **2 322 526** du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 326,6 mètres carrés, telle que montrée au plan accompagnant une description technique préparée par Martin Themens, arpenteur-géomètre, le 17 février 2009, dossier 17806-2000-0100-3, minute 9694, et ce pour les fins d'aménagement d'une partie du boulevard Chambéry, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

QUE **Me Jean-François Gagné** de la firme DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS, s.e.n.c.r.l. soit mandaté aux fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir par voie d'expropriation ledit terrain.

QUE **Me Raymond Paquette, notaire**, soit autorisé à préparer, aux frais de la Ville, tout contrat requis dans le cas d'acquisition de gré à gré de ce terrain.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la ratification des procédures en Cour supérieure – Commissaire au lobbyisme.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-351**

**RATIFICATION  
PROCÉDURES COUR SUPÉRIEURE  
COMMISSAIRE AU LOBBYISME**

---

**CONSIDÉRANT QUE** depuis septembre 2007, la Ville de Blainville fait l'objet d'une vérification menée par le Commissaire au lobbyisme au sujet de certains fournisseurs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le cadre de cette vérification, le Commissaire au lobbyisme a requis de la municipalité une multitude de documents, ce qui avait comme conséquence de gêner de manière significative le bon fonctionnement de l'administration municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré cela, la municipalité a offert sa pleine collaboration au Commissaire au lobbyisme et lui a transmis d'octobre 2007 à juillet 2008 des milliers de pages de documents établissant clairement que les services reçus des fournisseurs concernés par cette vérification ne sont pas des activités visées par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** durant cette même période, le Commissaire au lobbyisme a réitéré à plusieurs reprises auprès de la municipalité sa demande d'obtenir, dans de très courts délais, une imposante documentation, que ces demandes n'avaient aucune mesure avec ses pouvoirs prévus à la Loi et qu'elles étaient accompagnées d'avertissements quant aux conséquences pénales pouvant résulter d'un défaut de s'y conformer;

**Le 13 avril 2010.**

**CONSIDÉRANT QUE**, confrontés à cette situation, les procureurs de la municipalité, en accord avec son directeur général, n'ont eu d'autres choix, dans le but de protéger la municipalité et ses fonctionnaires, de déposer une requête en jugement déclaratoire devant la Cour supérieure afin de faire déterminer les droits du Commissaire au lobbyisme dans les circonstances;

**CONSIDÉRANT QUE** les procédures judiciaires entreprises par les procureurs de la municipalité ont été autorisées par le directeur général et qu'elles peuvent faire l'objet, si besoin est, d'une ratification par le conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel :

- a) **D'INTÉGRER** le préambule de la présente résolution aux dispositifs de celle-ci pour en faire partie intégrante;
- b) **DE RATIFIER**, si besoin est et pour la forme, le mandat accordé par le directeur général à la firme d'avocats **DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS** d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées afin d'obtenir un jugement de la Cour supérieure relativement à la légalité et au caractère déraisonnable des demandes de renseignements et documents, telles que formulées par le Commissaire au lobbyisme dans ses demandes verbales et écrites;
- c) **DE DEMANDER** aux procureurs de la municipalité de faire valoir devant la Cour supérieure du Québec, dans le cadre du dossier judiciaire portant le numéro 700-17-005315-089, que :
  - *la Ville de Blainville a toujours collaboré à l'enquête du Commissaire au lobbyisme;*
  - *la Ville de Blainville a déjà communiqué des milliers de pages de documents au Commissaire au lobbyisme;*
  - *la Ville de Blainville agit dans le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme.*
  - *le Commissaire au lobbyisme est le seul responsable des délais écoulés dans le dossier;*
  - *l'attitude intransigeante du Commissaire au lobbyisme a forcé la municipalité à recourir aux tribunaux;*
  - *la Ville de Blainville est disposée à fournir tout document que le Commissaire au lobbyisme est légalement autorisé à requérir.*

*M. Serge Paquette reprend son siège à 20 h 33 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.*

*Après discussion sur la proposition principale, M. Louis Lamarre demande le vote et M. François Garand demande la tenue d'un vote nominal.*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR**      **A VOTÉ CONTRE**

M<sup>me</sup> Nicole Ruel  
M<sup>me</sup> Liza Poulin  
M. Richard Perreault  
M. François Garand  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin  
M. Guy Frigon  
M. Serge Paquette  
M. Alain Portelance

M. Louis Lamarre

ADOPTÉE SUR DIVISION

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 13 avril 2010 du directeur général recommandant la signature d'une lettre d'intention – Jeux de la Francophonie Canadienne 2014.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-352**

**AUTORISATION SIGNATURE**  
**LETTRE D'INTENTION**  
**JEUX DE LA FRANCOPHONIE**  
**CANADIENNE 2014**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Blainville possède les ressources et l'expertise lui permettant d'accueillir un événement d'envergure nationale tel que les Jeux de la francophonie canadienne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération de la jeunesse canadienne-française a procédé à un appel de candidature pour l'accueil des Jeux de la francophonie canadienne 2014;

**CONSIDÉRANT QU'**un nombre suffisant de membres actifs de la communauté francophone de Blainville ont accepté d'agir à titre de membre du comité organisateur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Blainville vient de dépasser le plateau des 50 000 habitants et que sa croissance la classera sous peu au 17<sup>e</sup> rang des villes les plus peuplées du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Blainville met de grands efforts depuis quatre (4) ans dans le développement d'une programmation loisirs et culturelle diversifiée auprès de sa clientèle adolescente;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement mobilisateur éco-responsable vise à encourager, chez les jeunes et aussi les personnes de tous âges, la fierté culturelle, la confiance en soi et les aptitudes de leadership dans un cadre de saines compétitions;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de cet événement sur le territoire de la Ville de Blainville permettrait à la municipalité de mettre en valeur sa vie culturelle, son patrimoine, ses institutions et ses artistes.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M. François Garand que le conseil municipal appuie la présentation de la candidature de la Ville de Blainville en vue d'accueillir les **JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE 2014** et qu'une lettre d'intention à cette fin, signée par le maire, soit acheminée à la Fédération de la jeunesse canadienne- française.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 6 avril 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant l'acceptation la signature d'une entente de services auprès du CIT Laurentides.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-353**

**AUTORISATION SIGNATURE**  
**ENTENTE DE SERVICES**  
**AUPRÈS DU CONSEIL INTERMUNICIPAL**  
**DE TRANSPORT LAURENTIDES (CIT LAURENTIDES)**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville est membre du *CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES (CIT Laurentides)*;

**ATTENDU QUE** la municipalité a développé une expertise certaine en matière de technologies de l'information afférentes au monde municipal;

**Le 13 avril 2010.**

**ATTENDU QUE** le *CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES (CIT Laurentides)* ne bénéficie pas des ressources permanentes requises pour ses besoins en matière de technologies de l'information.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Alain Portelance d'autoriser la directrice des Technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de services à intervenir entre le **CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES (CIT Laurentides)** et la Ville de Blainville dans le but d'assister au besoin cet organisme supramunicipal dans la prestation de services technologiques, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 avril 2010 de la directrice des Technologies de l'information recommandant la location de deux (2) imprimantes multifonctions pour le Service de la Sécurité incendie.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-354**

**LOCATION IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS  
SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Alain Portelance :

- a) D'AUTORISER la location de deux (2) imprimantes multifonctions de marque Xérox pour le Service de la Sécurité incendie, le tout en remplacement de deux (2) photocopieurs dont la location est arrivée à terme, de la compagnie **XÉROX CANADA LTÉE**, pour un montant de **19 640,25 \$ taxes incluses**, pour une période de cinq (5) ans;
- b) D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-192-00-514;
- c) QUE la directrice des Technologies de l'information, soit autorisée à signer tout contrat et entente visant à donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 7 avril 2010 de la directrice de la Police recommandant la signature d'une Entente concernant le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation – 2010-2015.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-355**

**AUTORISATION SIGNATURE  
ENTENTE 2010-2015 CONCERNANT  
LE SYSTÈME DE RECONNAISSANCE  
DE PLAQUES D'IMMATRICULATION  
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE  
DU QUÉBEC (SAAQ)**

---

**ATTENDU QUE** la SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) et le Service de la police de la Ville de Blainville désirent améliorer la sécurité routière et réduire les accidents de la route en permettant aux patrouilleurs de détecter plus facilement les conducteurs et les véhicules qui ne peuvent légalement circuler sur le réseau routier;

**ATTENDU QU'**un projet pilote d'un « *Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation* » (SRPI) a été réalisé en 2008 et que les résultats ont été très satisfaisants;

**Le 13 avril 2010.**

**ATTENDU QUE** la SAAQ a confirmé sa participation financière pour un montant maximal de 600 000 \$ à répartir entre les organisations policières et que le Service de la police a manifesté à la SAAQ son intérêt à acquérir des appareils du SRPI et à bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 12 500 \$.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand que :

- a) l'ENTENTE 2010-2015 CONCERNANT LE SYSTÈME DE RECONNAISSANCE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION à intervenir entre la **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)** et la Ville de Blainville (*Service de la police de la Ville de Blainville*) soit approuvé;
- b) la *directrice du Service de la police* soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Blainville, ladite ENTENTE ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 mars 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant l'octroi de contrats – travaux de réfection au Parc équestre.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-356**

**OCTROI DE CONTRAT  
TRAVAUX DE RÉFECTION  
AU PARC ÉQUESTRE**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin d'accorder les contrats suivants pour la réfection de l'anneau d'entraînement au Poney club au Parc équestre de Blainville, savoir :

- a) à **LAURIN & LAURIN INC.**, pour l'installation de projecteurs, au montant de **5 900 \$ plus taxes**;
- b) à **EXCAVATION GRAVEL**, pour la réfection même de l'aire d'entraînement, au montant de **20 900 \$ plus taxes**;

QUE la directrice des Finances et trésorière par intérim soit autorisée à approprier ces dépenses à même les fonds prévus au *Règlement 1412*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 mars 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant l'adoption de la Politique de collection des œuvres permanentes de la Ville de Blainville.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-357**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE  
DE COLLECTION DES ŒUVRES PERMANENTES  
DE LA VILLE DE BLAINVILLE**

---

**ATTENDU QUE** la collection permanente des œuvres d'art de la municipalité s'est accrue considérablement au cours des dernières années, atteignant actuellement un total de quatre-vingt-onze (91) œuvres;

**ATTENDU QU'**il ya lieu d'encadrer par une Politique l'acquisition des œuvres devant faire partie de la collection ainsi que la gestion de cette dernière.

**Le 13 avril 2010.**

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel d'adopter la **Politique de collection des œuvres permanentes de la Ville de Blainville**, laquelle politique est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 6 avril 2010 du directeur des Travaux publics recommandant la prolongation du contrat de la soumission TP2008-07, travaux d'entretien électrique du réseau d'éclairage de rues et des édifices municipaux.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-358**

**PROLONGATION CONTRAT  
SOUSSION TP2008-07  
TRAVAUX D'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE  
DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUES  
ET DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette de prolonger d'un an, soit pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 avril 2011, le contrat de la compagnie **FINE POINTE TECH INC.** pour les travaux d'entretien électrique du réseau d'éclairage de rues et des édifices municipaux, au montant de **121 487,81 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les postes budgétaires **02-340-00-521, 02-413-00-527, 02-415-00-527, 02-811-00-531, 02-812-00-531, 02-813-00-531, 02-814-00-531** et **02-816-00-531**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 22 mars 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture – reconstruction du chemin Notre-Dame entre le boulevard Michèle-Bohec et la rue Paul-Mainguy.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-359**

**AUTORISATION PAIEMENT  
RECONSTRUCTION DU CHEMIN NOTRE-DAME**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin d'autoriser le paiement de la facture N° 17241 à la firme **GROUPE QUALITAS INC. (Bétonsol)** d'une somme de **13 145,87 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour les frais de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de reconstruction du chemin Notre-Dame, entre le boulevard Michèle-Bohec et la rue Paul-Mainguy, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1414*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 24 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour l'analyse thermographique infrarouge du poste de police.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-360**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ANALYSE THERMOGRAPHIQUE  
POSTE DE POLICE**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel de retenir les services de l'entreprise **GEROPLEX INC.** pour l'analyse thermographique de l'enveloppe du bâtiment constituant le nouveau poste de police, pour un montant n'excédant pas **5 813,06 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1370*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 25 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux – aménagement de liens cyclables – rues de Lindoso et de Talcy.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-361**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
AMÉNAGEMENT DE LIENS CYCLABLES  
RUES DE LINDOSO ET DE TALCY**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Liza Poulin et appuyé par M. François Garand de retenir les services de la firme **BEAUPRÉ & ASSOCIÉS EXPERTS CONSEILS INC.** pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de construction des liens cyclables des rues de Lindoso et de Talcy, pour un montant n'excédant pas **9 594,38 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1437*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 31 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation – secteur commercial sud – intersection des boulevards de la Seigneurie Ouest et Michèle-Bohec.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-362**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
ÉTUDE DE CIRCULATION  
SECTEUR COMMERCIAL SUD  
INTERSECTION DES BOULEVARDS  
DE LA SEIGNEURIE OUEST ET MICHÈLE-BOHEC**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Serge Paquette de retenir les services de la firme **CIMA+** pour la réalisation d'une étude de circulation portant sur le futur secteur commercial situé au sud de l'intersection formée des boulevards de la Seigneurie Ouest et Michèle-Bohec, pour un montant n'excédant pas **11 851,88 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 31 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux – construction des services municipaux – rue Jean-Guyon.

**RÉSOLUTION...  
2010-04-363**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX  
RUE JEAN-GUYON**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **GROUPE QUALITAS INC.** pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la construction des services municipaux de la rue Jean-Guyon, située dans le parc industriel Autoroutier, pour un montant n'excédant pas **24 115,74 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1433*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 mars 2010 du directeur du Génie recommandant la confirmation d'un mandat au Service du génie pour la surveillance des travaux – rues de Biencourt et de Courcelles, Phase 1.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-364**

**MANDAT SERVICE DU GÉNIE  
SURVEILLANCE TRAVAUX  
RUES DE BIENCOURT ET DE COURCELLES  
PHASE 1**

---

**ATTENDU QUE** l'entente-promoteur signée par 9202-2045 QUÉBEC INC. pour la réalisation des travaux d'infrastructures municipales dans les rues de Biencourt et de Courcelles prévoit expressément que les services professionnels qui s'y rapportent peuvent être rendus par le Service du génie de la municipalité, et ce aux mêmes coûts que ceux d'un consultant externe.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Alain Portelance de confier au **SERVICE DU GÉNIE** de la municipalité le mandat pour la surveillance des travaux d'infrastructures de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> étapes (*pavage complémentaire, bordures, pavage 2<sup>e</sup> couche et travaux d'éclairage*) pour les rues de Biencourt et de Courcelles (*Phase 1*), pour un montant n'excédant pas **20 862,67 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à compenser la valeur de ces services à même le dépôt de 9202-2045 Québec inc..

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 30 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'octroi d'un contrat pour l'installation d'un revêtement en acrylique au parc Blainville.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-365**

**OCTROI D'UN CONTRAT  
DOSSIER N° 5141-2010-026  
INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT  
EN ACRYLIQUE – PARC BLAINVILLE**

---

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Richard Perreault d'octroyer à l'entreprise **LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.** un contrat pour l'installation d'un revêtement en acrylique sur la piste ceinturant le terrain de soccer synthétique au parc Blainville, pour un montant total de **15 559,75 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds des parcs.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 23 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation d'une description technique – chemin de la Côte-Saint-Louis Est.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-366**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
DESCRIPTION TECHNIQUE  
CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS EST**

---

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette de retenir les services de la firme **LES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES GENDRON, LEFEBVBRE & ASSOCIÉS** pour la préparation d'une description technique et le morcellement cadastral en prévision de l'acquisition d'une parcelle de terrain sur le lot **3 885 637**, le tout pour un montant de **3 612 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1439*, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 16 mars 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux – réfection des rues Oscar-Goyette, de Dijon et de Versailles et des 34<sup>e</sup> et 111<sup>e</sup> Avenues Ouest.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-367**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS  
RÉFECTION DES RUES OSCAR-GOYETTE,  
DE DIJON ET DE VERSAILLES ET  
DES 34<sup>e</sup> ET 111<sup>e</sup> AVENUES OUEST**

---

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Richard Perreault de retenir les services de la firme **BPR-Triax** pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des rues Oscar-Goyette, de Dijon et de Versailles et des 34<sup>e</sup> et 111<sup>e</sup> Avenues Ouest, pour un montant n'excédant pas **69 813,19 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser la directrice des Finances et trésorière par intérim à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1439*, conditionnellement à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Second projet de règlement 1418-5 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...**  
**2010-04-368**

**APPROBATION SECOND  
PROJET DE RÈGLEMENT 1418-5 P2**

---

**ATTENDU QU'**en date du 23 mars 2010, le conseil municipal adoptait le Premier projet de règlement 1418-5 P1;

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 2 de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 avril 2010 à 19 h 15.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que *le Second projet de règlement 1418-5 P2 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

**Le 13 avril 2010.**

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PAROLE AU CONSEIL**

**RÉSOLUTION...  
2010-04-369**

**FÉLICITATIONS  
CLUB LIONS BLAINVILLE**

---

Il est proposé par M. Louis Lamarre et résolu que des félicitations soient adressées au **CLUB LIONS BLAINVILLE** pour sa participation à la campagne de collecte de fonds « *Journées de la jonquille* » pour la Société canadienne du cancer, qui s'est déroulée du 25 au 28 mars 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...  
2010-04-370**

**FÉLICITATIONS  
TOURNOI PROVINCIAL  
DE HOCKEY NOVICE DE BLAINVILLE**

---

Il est proposé par M. Richard Perreault et résolu que des félicitations soient adressées à M. Gérald Lagacé, président de la 31<sup>e</sup> édition du **TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY NOVICE DE BLAINVILLE** et à toute son équipe de bénévoles pour le grand succès obtenu par ce tournoi tenu du 2 au 11 avril 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**RÉSOLUTION...  
2010-04-371**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Ruel et appuyé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Collin que la séance soit levée à 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) François Cantin*

---

**MAIRE**

*(S) Claude Bertrand*

---

**DIRECTEUR DES SERVICES  
JURIDIQUES ET GREFFIER**